



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Treizième session

Rome (Italie), 16-20 avril 2018

**Plan de travail et budget 2018 du Secrétariat de la Convention
internationale pour la protection des végétaux**

Point 15.3 de l'ordre du jour

**Document élaboré par le Secrétariat de la Convention internationale pour
la protection des végétaux**

I. Introduction

1. En 2014, la recommandation numéro un de l'évaluation relative au renforcement du Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) indiquait ce qui suit: il faut élaborer un plan de travail et budget annuel pour le Secrétariat, qui sera approuvé par le Bureau et qui devra contenir des objectifs clairs et réalisables, détailler autant que possible les activités et recenser les ressources humaines et financières nécessaires.

2. En avril 2016, la Commission des mesures phytosanitaires (CMP), à sa onzième session, a adopté le plan de travail et budget de la CIPV pour 2016 et en a pris note. Il s'agissait du premier plan de travail et budget du Secrétariat de la CIPV élaboré conformément à l'évaluation relative au renforcement et du premier budget qui présentait de nombreux ajouts et améliorations. La pratique a démontré qu'une planification plus rigoureuse et plus transparente du plan de travail et budget pour 2016 a permis au Secrétariat de suivre de plus près l'état d'avancement des activités tout en veillant à maîtriser les dépenses. Par la suite, le plan de travail et budget 2017 du Secrétariat de la CIPV a été adopté à la douzième session de la CMP, tenue en République de Corée.

3. En juin 2017, le Bureau et le Comité financier ont débattu en profondeur de la voie à suivre s'agissant d'élaborer le plan de travail et budget du Secrétariat de la CIPV pour 2018. Ils ont tous deux proposé d'apporter certaines améliorations concernant sa présentation, notamment de hiérarchiser les

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur Internet, à l'adresse www.fao.org.

activités contenues dans le plan de travail sur la base de la CIPV et de son Cadre stratégique et d'avancer d'un an le processus budgétaire.

- La *hiérarchisation des activités figurant dans le plan de travail et budget* devrait permettre de veiller à ce que les fonds soient affectés en fonction des priorités de la CMP, d'aider le Secrétariat de la CIPV à obtenir des ressources financières selon les priorités et de garantir que les priorités soient financées en premier lorsque les ressources sont insuffisantes. Afin de faciliter cet exercice, chacun des trois piliers s'est vu accorder 33 points pour noter la pertinence de ses activités au regard du Cadre stratégique de la CIPV (grille de notation: 1 – pertinence minimale; 2 – pertinence moyenne; 3 – pertinence élevée; X – activité obligatoire).
- La *nécessité d'avancer d'un an l'adoption du budget par la CMP* tient au calendrier des sessions. En général, la CMP se réunit chaque année, en mars ou avril, et adopte le plan de travail et budget. Or, l'exécution du budget débute, de fait, en janvier. Concrètement, cela signifie que le budget est exécuté pendant les trois ou quatre premiers mois sans avoir été adopté par la CMP (il est important de noter que le plan de travail et budget est approuvé par le Bureau en décembre de l'année précédente mais n'est pas adopté par la CMP avant mars ou avril). Par conséquent, le Bureau et le Comité financier sont convenus que la CMP devait adopter le plan de travail et budget du Secrétariat de la CIPV pour l'année suivante et non l'année en cours.

4. À l'issue des débats tenus en juin 2017, le Secrétariat de la CIPV a lancé un processus détaillé en vue d'élaborer un plan de travail et budget pour 2018 qui soit encore plus transparent et plus complet et qui tienne davantage compte des recommandations issues de l'évaluation relative au renforcement du Secrétariat et des contributions du Bureau et du Comité financier. Sous la direction du Secrétaire de la CIPV, l'équipe du Secrétariat chargée du plan de travail et budget a élaboré le présent projet pour 2018, qui a été soumis au Bureau de la CMP et au Comité financier pour examen et approbation en octobre 2017.

II. Principaux résultats et produits

5. Le plan de travail et budget du Secrétariat de la CIPV pour 2018 tient pleinement compte des recommandations issues de l'évaluation relative au renforcement du Secrétariat, ainsi que des suggestions du Bureau et du Comité financier, et de toutes les activités principales du Secrétariat, qui comprennent les trois principaux piliers présentés à l'annexe 1. Le résultat global de l'exécution du plan de travail et budget 2018 du Secrétariat devrait faire avancer la mission de la CIPV et contribuer aux efforts mondiaux de protection de la sécurité alimentaire et de l'environnement, tout en facilitant le commerce.

A. Gouvernance et gestion (activité 1 de l'annexe 1)

6. *Résultats attendus du volet «Gouvernance et gestion»* – Cette activité essentielle aidera les Parties contractantes à participer aux processus de la CIPV, à apporter leurs contributions et à recevoir des observations et de l'aide de la part du Secrétariat de la CIPV. Le Secrétariat de la CIPV, qui offre à la fois un espace de discussion ouvert sur les questions liées à la santé des végétaux et une structure pour l'établissement de normes et la mise en œuvre de la Convention, devrait permettre de fluidifier les processus de la CIPV, de sorte que les Parties contractantes progressent dans le domaine de la santé des végétaux.

7. Comme l'indique l'annexe 1, la principale réalisation attendue en 2018 au titre de la gouvernance est l'organisation des réunions pertinentes des organes directeurs de la CIPV: treizième session de la CMP et réunions du Bureau de la CMP et du Comité financier. Les principaux produits attendus comprennent: la présentation et la traduction de projets de normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) pour la quatorzième session de la CMP (2019), trois réunions du Bureau de la CMP et du Comité financier, deux réunions du Comité des normes et une réunion du Groupe de travail

du Comité des normes (CN-7), et deux réunions du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités.

8. L'examen stratégique des thèmes de la CIPV est également inscrit dans le plan de travail à travers l'organisation et la facilitation de la réunion du Groupe de la planification stratégique. Le Secrétariat de la CIPV se positionne également sur le plan stratégique en planifiant ses activités pour la période 2020-2030. En plus de fournir les installations pour les réunions, le Secrétariat de la CIPV organisera le voyage des participants issus des pays les moins avancés et des pays en développement.

9. Le Secrétariat de la CIPV devrait déployer davantage d'efforts en matière de communication et de plaidoyer, notamment dans le cadre des activités suivantes: mise en œuvre du nouveau Système de mise en ligne des observations, d'un nouveau système d'inscription en ligne et de la plateforme SharePoint du Secrétariat, actualisation éventuelle du site phytosanitary.info et de l'outil d'évaluation des capacités phytosanitaires (outil ECP); organisation de séminaires, publication des actualités de la CIPV et production de documents de plaidoyer. Le Secrétariat de la CIPV renforcera son réseau en organisant sept ateliers régionaux auxquels assisteront la plupart des organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV), ainsi que les consultations techniques des organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV), auxquelles celles-ci participeront toutes. Des ressources seront mobilisées en faveur de la promotion de l'Année internationale des végétaux (2020) et la levée de fonds au profit du Secrétariat de la CIPV sera constamment renforcée. En outre, le quatrième cycle de l'enregistrement du symbole visé dans la NIMP 15 devrait débiter (annexe 1).

10. *Le pilier «Gouvernance et gestion» s'est vu accorder 34 points dans le cadre de l'exercice de hiérarchisation. La CMP étaient considérée comme obligatoire, tandis que les réunions du Bureau de la CMP et du Comité financier, ainsi que la mobilisation de ressources, étaient perçues comme hautement prioritaires.*

B. Établissement de normes (activité 2 de l'annexe 1)

11. *Résultats attendus du volet «Établissement de normes»* – Cette activité essentielle consiste à élaborer des normes internationales harmonisées grâce à un processus transparent et inclusif répondant aux besoins des Parties contractantes. La CIPV est la seule organisation chargée de l'établissement de normes phytosanitaires reconnue par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et les normes de la CIPV fournissent un cadre harmonisé qui contribue à une agriculture et une sécurité alimentaire durables, à la protection de l'environnement et à la facilitation du commerce.

12. Les principaux résultats attendus des travaux d'établissement de normes en 2018 sont les suivants (annexe 1):

- 1) *Définition et hiérarchisation des thèmes* – Organiser un appel à communication de traitements phytosanitaires et examiner les propositions; mettre à jour des listes de thèmes en 6 langues deux fois par an; actualiser et mettre à disposition d'autres documents et outils, selon les besoins, tels que le Manuel de procédure pour l'établissement des normes, le manuel de rédaction, etc.
- 2) *Rédaction et contributions d'experts* – Fournir un appui à un groupe de travail d'experts (indications sur la gestion des risques liés aux organismes nuisibles); aider des groupes techniques en organisant trois réunions physiques (peut-être trois, selon la décision prise par la CMP à sa douzième session); réaliser des travaux intersessions.
- 3) *Consultations* – Organiser des consultations en s'appuyant sur le système de mise en ligne des observations sur les projets de spécifications et les projets de normes afin de recueillir tous les points de vue.
- 4) *Adoption* – Assurer la publication des spécifications et des normes dans les différentes langues; organiser les processus des groupes d'examen linguistique dans quatre langues pour les NIMP adoptées; gérer les sept accords de coédition conformément à la procédure et éliminer les versions des normes récemment adoptées pour les autres langues.

13. *Le pilier «Établissement de normes» s'est vu accorder 33 points dans le cadre de l'exercice de hiérarchisation. Les quatre principaux résultats susmentionnés étaient considérés comme étant pratiquement d'égale importance au regard du Cadre stratégique de la CIPV.*

C. Facilitation de la mise en œuvre (activité 3 de l'annexe 1)

14. *Résultats attendus du volet «Facilitation de la mise en œuvre» – Cette activité essentielle devrait accroître la capacité des Parties contractantes et des ONPV de faire face aux problèmes relatifs à la santé des végétaux en connaissance de cause, efficacement et de façon inclusive.*

15. Les principaux résultats attendus des travaux de facilitation de la mise en œuvre en 2018 sont les suivants (annexe 1):

- 1) *Renforcement des capacités* – Produire des manuels techniques, des directives et des formations en ligne; organiser et diriger des sessions parallèles, des ateliers et des formations; réaliser des ateliers internes à la CMP et dans le cadre des projets de la CIPV; formuler et mettre en œuvre des projets sur le renforcement des capacités et exécuter le projet pilote de mise en œuvre de la surveillance.
- 2) *Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre (IRSS)* – Proposer des recommandations de la CIPV; réaliser des évaluations et formuler des observations sur les études théoriques et les ressources techniques et exécuter le programme de suivi et d'évaluation.
- 3) *Obligations des pays en matière de communication d'informations* – Renforcer les capacités des Parties contractantes de respecter les obligations des pays en matière de communication d'informations et fournir une aide aux voyages; améliorer l'exécution des obligations des pays en matière de communication d'informations grâce à une participation accrue des Parties contractantes; mise en place d'un système de conseils de qualité dans ce domaine.
- 4) *Prévention et règlement des différends* – Élaborer un module de formation en ligne sur la prévention et le règlement des différends; promouvoir la liaison et la formation dans les pays.
- 5) *Outils et technologies* – Encourager l'application de l'ECP dans les pays; élaborer le module environnemental de l'ECP, des indicateurs de mise en œuvre de la CIPV et l'outil relatif au cadre de suivi et d'évaluation; exécuter le projet pilote sur ePhyto et coordonner l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes.

16. *Le pilier «Facilitation de la mise en œuvre» s'est vu accorder 33 points dans le cadre de l'exercice de hiérarchisation. Le renforcement des capacités, l'IRSS, les outils de la CIPV et ePhyto étaient considérés comme extrêmement pertinents au regard du Cadre stratégique de la CIPV.*

III. Allocations budgétaires

17. Le projet de budget pour 2018 prévoit une répartition équilibrée des ressources entre les trois piliers, afin de poursuivre le travail d'établissement de normes, de renforcer le travail de facilitation de la mise en œuvre et de mettre en avant le travail d'intégration et d'appui.

A. Programme ordinaire de la FAO

18. Les crédits destinés au Secrétariat de la CIPV pour 2018 s'élèvent à 2,95 millions d'USD, et le financement du plan de travail et budget du Secrétariat pour 2018 n'entraîne aucun déficit pour le Programme ordinaire (annexe 1). Environ 33 pour cent (un million d'USD) des crédits attribués au titre du Programme ordinaire de la FAO sont affectés à chacune des trois principales activités du Secrétariat: gouvernance et gestion, établissement de normes et facilitation de la mise en œuvre. Les dépenses de personnel représentent au total 68 pour cent (deux millions d'USD) du budget, et les dépenses de fonctionnement devraient atteindre 32 pour cent (0,95 million d'USD) en 2018 (annexe 1).

B. Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV

19. Il est proposé pour 2017 un budget de 1,55 million d'USD. Un quart des ressources provenant du Fonds fiduciaire multidonateurs (25 pour cent, soit 388 000 USD) est affecté à la gouvernance et à la gestion, tandis que l'établissement de normes et la facilitation de la mise en œuvre reçoivent respectivement 8 pour cent (127 000 USD) et 67 pour cent (1 038 000 USD) du total. (Il convient de noter que certaines activités d'établissement de normes font partie intégrante du volet «Gouvernance et gestion».) Les dépenses de personnel représentent au total 52 pour cent (807 000 USD) du budget, et les dépenses de fonctionnement devraient atteindre 48 pour cent (746 000 USD) (annexe 2).

C. Projets de la CIPV

20. Le budget affecté aux projets qui sont mis en œuvre par le Secrétariat de la CIPV en 2018 s'élève à 1,6 million d'USD (annexe 1). Les principaux projets de la CIPV sont le projet financé par l'Union européenne (UE) (725/EC), le projet IRSS financé par l'UE (877/EC), le projet ePhyto financé par le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) (688/STF), le projet d'appui à ePhyto financé par le Japon (827/JPN) et le projet FAO-Chine de coopération Sud-Sud (CSS) (291/CPR). On trouvera à l'annexe 2 une brève description de chaque projet.

D. Appui en nature à la CIPV

21. Les contributions en nature attendues pour 2018 s'élèvent à 0,57 million d'USD. Il s'agit de contributions non monétaires qui sont fournies au Secrétariat par les Parties contractantes ou des organisations pertinentes, mais qui sont traduites en valeur monétaire (USD) afin d'établir un budget dans le cadre d'une procédure transparente (annexe 2).

IV. Conclusion et recommandations

22. Le plan de travail et budget du Secrétariat de la CIPV pour 2018 propose les allocations budgétaires et les activités ciblées dont le Secrétariat a besoin pour améliorer ses résultats, parvenir à de plus grandes réalisations et renforcer sa capacité de servir les Parties contractantes de la CIPV, compte tenu des ressources financières et humaines prévues. Le Secrétariat doit faire face à la fois à des demandes de services croissantes et à une pression grandissante sur le budget. On envisage donc de le réorganiser en procédant à des regroupements, afin qu'il puisse fonctionner de façon efficace et optimale dans la limite des ressources disponibles.

23. En raison d'une augmentation des demandes de services, le Secrétariat de la CIPV est confronté à une insuffisance des ressources, qui l'empêche d'assurer sa durabilité financière. Le Bureau de la CMP, le Comité financier et le Groupe de la planification stratégique s'efforcent de trouver un mécanisme aussi adapté que possible qui permettrait au Secrétariat de la CIPV de fonctionner sans avoir à lutter constamment pour obtenir des ressources.

24. Bien qu'il existe des questions globales, le budget proposé est censé représenter de manière réaliste le plan de travail pour 2018, et chaque rubrique budgétaire vise à améliorer encore les produits et les services que le Secrétariat de la CIPV fournit aux Parties contractantes. Le plan de travail et budget du Secrétariat de la CIPV pour 2018 devrait permettre d'avancer dans la réalisation de la mission de la CIPV et favoriser l'excellence organisationnelle, en vue de la concrétisation de la vision d'une CIPV unie dans l'action.

25. La CMP est invitée à:

- 1) *approuver* le plan de travail et budget du Secrétariat de la CIPV pour 2018.

Annexe 1 – Plan de travail et budget du Secrétariat de la CIPV pour 2018

Mission de la CIPV – Protéger les ressources végétales mondiales contre les organismes nuisibles	Produits (résultats attendus/jalons – brève description)	Degré de priorité selon le Cadre stratégique (1 – minimal; 2 – moyen; 3 – élevé; X – obligatoire)						Source de financement (en milliers d'USD)								
		Convention	Promouvoir les mesures de lutte contre la propagation des organismes nuisibles	Appui à l'harmonisation des mesures de lutte	Aider les Parties contractantes à remplir leurs obligations	Gouvernance efficace	Score total	Programme ordinaire de la FAO	Fonds fiduciaire multinationaux de la CIPV (122/MUL)	Projet financé par l'UE (725/EC)	Projet FAO-Chine de CSS (291/CPR)	Projet ePhyto financé par le STDF (688/STF)	Appui du Japon à ePhyto (827/JPN)	Projet IRSS financé par l'UE (877/EC)	Appui en nature	Total
1. GOUVERNANCE ET GESTION – PS 2 DE LA FAO																
1.1. Gouvernance et stratégies																
DÉPENSES DE PERSONNEL																
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (Y COMPRIS LES RESSOURCES HUMAINES HORS PERSONNEL)																
1.1.1. Commission des mesures phytosanitaires (13^e session)																
Présenter des NIMP à la CMP à sa quatorzième session (2019) afin qu'elle les adopte et en prenne note	Provisoire: présentation de sept projets de NIMP à la CMP en six langues (protocoles de diagnostic présentés en anglais et traduits après leur adoption) et animation de cinq groupes d'examen linguistique							111							10	121
Organiser des sessions parallèles	Organisation d'une session parallèle sur les technologies génétiques avancées							20								20
Organiser des sessions parallèles	Organisation d'une session parallèle en faveur de la mobilisation de ressources (Fonds pour l'environnement mondial [FEM], guide de la CIPV)							12								12
Favoriser la participation des pays en développement	Organisation efficace et en temps voulu d'activités de participation pertinentes							36		20						56
1.1.2. Bureau de la CMP et Comité financier																
Favoriser la participation des pays en développement	Facilitation d'une participation pertinente des pays en développement à la gouvernance et à la planification stratégique	X	1	1	3	X	5			20						20
1.1.3. Groupe de la planification stratégique																
Favoriser la participation des pays en développement	Facilitation d'une participation pertinente des pays en développement à la gouvernance et à la planification stratégique									23						23
1.1.4. Comité des normes (CN)																
Supervision du travail du CN et organisation de réunions pour garantir l'examen consensuel des projets de normes (réunions du CN et du CN-7, décisions électroniques du CN); appui à la participation des pays en développement	Deux réunions du CN (interprétation dans les deux langues demandées: actuellement l'espagnol et le français) et une réunion du CN-7 organisées avec succès et dont les conclusions ont été traitées et publiées. Travaux intersessions gérés par décisions électroniques							186		12					16	214
1.1.5. Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités																
Organiser des réunions et favoriser la participation des pays en développement	Organisation de deux réunions du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités	2		1	2	1	6									-
								12		39						51

Annexe 1 – Plan de travail et budget du Secrétariat de la CIPV pour 2018

Mission de la CIPV – Protéger les ressources végétales mondiales contre les organismes nuisibles	Produits (résultats attendus/jalons – brève description)	Degré de priorité selon le Cadre stratégique (1 – minimal; 2 – moyen; 3 – élevé; X – obligatoire)						Source de financement (en milliers d'USD)								
		Convention	Promouvoir les mesures de lutte contre la propagation des organismes nuisibles	Appui à l'harmonisation des mesures de lutte	Aider les Parties contractantes à remplir leurs obligations	Gouvernance efficace	Score total	Programme ordinaire de la FAO	Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV (122/MUL)	Projet financé par l'UE (725/EC)	Projet FAO-Chine de CSS (291/CPR)	Projet ePhyto financé par le STDF (688/STF)	Appui du Japon à ePhyto (827/JPN)	Projet IRSS financé par l'UE (877/EC)	Appui en nature	Total
1.2. Coordination et appui																-
DÉPENSES DE PERSONNEL																127
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (Y COMPRIS LES RESSOURCES HUMAINES HORS PERSONNEL)																-
1.2.1. Gestion de l'information		2	1	1	1		5									-
Améliorer les outils informatiques (Système de mise en ligne des observations, Portail phytosanitaire international [PPI]) pour qu'ils répondent mieux aux besoins des utilisateurs	Système de mise en ligne des observations maintenu en fonctionnement et amélioré selon que de besoin et en fonction des remontées d'informations effectuées par les parties prenantes; matériel pédagogique sur le Système de mise en ligne des observations actualisé comme il convenait; toutes les demandes des utilisateurs sont traitées; au moins une formation face-à-face et deux formations virtuelles dispensées							30	30	10					6	76
	Les systèmes d'information de la CIPV (PPI, Phyto.info, Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique, ECP) sont maintenus en fonctionnement et améliorés; la migration du PPI vers le site fao.org est achevée et le PPI est opérationnel; un nouveau système d'inscription en ligne et une nouvelle plateforme SharePoint pour le Secrétariat sont mis en place et configurés							20	34							54
1.2.2. Communication et plaidoyer						2	2									-
Planifier, coordonner et mettre en œuvre des activités de sensibilisation concernant la CIPV	Les activités de sensibilisation concernant la CIPV sont planifiées, coordonnées et mises en œuvre (plan de travail 2018 du Secrétariat de la CIPV en matière de communication; rapport annuel 2017 élaboré et imprimé ou publié en ligne; fil d'actualité de la CIPV; communication de la CIPV et de la FAO entretenue et développée sur les réseaux sociaux; trois documents de plaidoyer, nouveaux ou révisés, produits et trois séminaires de plaidoyer en faveur de la CIPV organisés							30	30						20	80
Mener des activités de sensibilisation concernant la CIPV	Des documents/produits de communication et de plaidoyer élaborés (rapports du Secrétariat de la CIPV [annuels et semestriels]); au moins trois documents de plaidoyer produits; au moins trois séminaires/sessions parallèles organisés; fil d'actualité de la CIPV, relations avec les médias et communication sur les réseaux sociaux entretenus et développés; un outil d'apprentissage électronique (introduction au cours en ligne de la CIPV) au point; un appui à la communication fourni dans le cadre des ateliers régionaux de la CIPV							25	17							42
1.2.3. Coopération internationale					2		2									-
Entretenir et coordonner les partenariats et les activités de liaison de la CIPV	Travailler avec le personnel du Secrétariat pour conclure un nouveau partenariat avec CAB International et l'Organisation mondiale des douanes et pour renouveler le partenariat avec la Convention sur la diversité biologique; fournir un appui aux activités de liaison des autres membres du Secrétariat et organiser les voyages de cinq à huit missions							10								10
Organiser et animer des sessions parallèles, des ateliers et des formations	Au moins deux sessions parallèles de la CIPV organisées pendant des manifestations tenues par des partenaires (CDB, organes chargés des mesures sanitaires et phytosanitaires, OMC, STDF, ORPV, ONPV, organes régionaux de la FAO chargés de la protection des végétaux, unités de la FAO)							5								5
1.2.4. Communauté de la CIPV		3					3									-
Organiser des réunions et appuyer la participation à la Consultation technique des O	La coopération entre les ORPV et le Secrétariat de la CIPV, ainsi qu'entre les ORPV, est facilitée de manière à éviter les chevauchements d'activités et à créer des synergies. Les participants à la Consultation technique des ORPV étudient et proposent des mesures pertinentes à l'appui du programme de travail de la CMP; voyages organisés efficacement et en temps voulu															18

Annexe 1 – Plan de travail et budget du Secrétariat de la CIPV pour 2018

Mission de la CIPV – Protéger les ressources végétales mondiales contre les organismes nuisibles	Produits (résultats attendus/jalons – brève description)	Degré de priorité selon le Cadre stratégique (1 – minimal; 2 – moyen; 3 – élevé; X – obligatoire)						Source de financement (en milliers d'USD)								
		Convention	Promouvoir les mesures de lutte contre la propagation des organismes nuisibles	Appui à l'harmonisation des mesures de lutte	Aider les Parties contractantes à remplir leurs obligations	Gouvernance efficace	Score total	Programme ordinaire de la FAO	Fonds fiduciaire multinationaux de la CIPV (122/MUL)	Projet financé par l'UE (725/EC)	Projet FAO-Chine de CSS (291/CPR)	Projet ePhyto financé par le STDF (688/STF)	Appui du Japon à ePhyto (827/JPN)	Projet IRSS financé par l'UE (877/EC)	Appui en nature	Total
Organiser sept ateliers régionaux de la CIPV	La formulation et la communication d'observations sur les projets de NIMP par les Parties contractantes sont facilitées et d'importantes questions phytosanitaires sont débattues. Les Parties contractantes du monde entier ont la possibilité d'échanger des avis sur les projets de normes, d'en apprendre davantage sur les activités récentes de la CIPV et d'échanger des données d'expérience sur la mise en œuvre dans leurs régions respectives; voyages organisés efficacement et en temps voulu							31	35	20	80				130	296
1.2.5. Mobilisation de ressources		1	1	1	1	1	5									-
Appuyer les activités du Secrétariat en matière de mobilisation de ressources	Réalisation de trois missions auprès de donateurs potentiels								18							18
1.2.6. Année internationale de la santé des végétaux, 2020		1					1									-
Élaborer et promouvoir des outils liés à l'Année internationale de la santé des végétaux et organiser des réunions régulières du Comité directeur de l'Année internationale	Organisation de deux réunions et mise au point d'outils de communication sur le thème de l'Année internationale								50		10					60
1.2.7. Autres		1					1									-
Enregistrement du symbole visé dans la NIMP 15	Un appui est prêté aux cycles d'enregistrement du symbole visé dans la NIMP 15 qui sont en cours							40								40
Frais de fonctionnement généraux									29							29
Total partiel «Gouvernance et gestion»		10	4	4	10	6	34	1 049	388	144	90	-	-	-	182	1 852

Annexe 1 – Plan de travail et budget du Secrétariat de la CIPV pour 2018

Mission de la CIPV – Protéger les ressources végétales mondiales contre les organismes nuisibles	Produits (résultats attendus/jalons – brève description)	Degré de priorité selon le Cadre stratégique (1 – minimal; 2 – moyen; 3 – élevé; X – obligatoire)						Source de financement (en milliers d'USD)								
		Convention	Promouvoir les mesures de lutte contre la propagation des organismes nuisibles	Appui à l'harmonisation des mesures de lutte	Aider les Parties contractantes à remplir leurs obligations	Gouvernance efficace	Score total	Programme ordinaire de la FAO	Fonds fiduciaire multinationaux de la CIPV (122/MUL)	Projet financé par l'UE (725/EC)	Projet FAO-Chine de CSS (291/CPR)	Projet ePhyto financé par le STDF (688/STF)	Appui du Japon à ePhyto (827/JPN)	Projet IRSS financé par l'UE (877/EC)	Appui en nature	Total
2. UNITÉ CHARGÉE DE L'ÉTABLISSEMENT DES NORMES (SSU) – PS 4 DE LA FAO																
DÉPENSES DE PERSONNEL																
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (Y COMPRIS LES RESSOURCES HUMAINES HORS PERSONNEL)																
2.1. Définition et hiérarchisation des thèmes																
Organiser un appel à communication de traitements phytosanitaires et examiner les propositions	Organisation d'un appel à communication de traitements phytosanitaires et examen des propositions	1	2	X	2	1	6	10								10
Mise à jour des informations relatives à l'établissement de normes	Liste de thèmes mise à jour en six langues deux fois par an Mise à jour du Manuel de procédure pour l'établissement de normes, du guide stylistique, des pages du PPI consacrées à l'établissement de normes, des procédures opérationnelles standard et de la base de données contenant des documents PDF indexables							7							10	17
2.2. Rédaction et contributions d'experts																
Organiser un ou deux appels à candidatures d'experts (groupe de travail d'experts, membres de groupes techniques, selon que de besoin)	Candidatures examinées et experts/auteurs sélectionnés		2	X	2	1	6	3								3
Superviser les activités des groupes de travail d'experts, veiller à ce que les experts soient mobilisés et satisfaits. Organiser une réunion du groupe de travail d'experts: indications en matière de gestion des risques liés aux organismes nuisibles	Une réunion du groupe de travail d'experts (indications en matière de gestion des risques liés aux organismes nuisibles) organisée avec succès; produits traités et publiés comme il convient							5		26					29	61
Superviser le travail des groupes techniques, veiller à ce que les experts soient mobilisés et satisfaits et organiser trois réunions physiques: Groupe technique sur les protocoles de diagnostic, Groupe technique sur les traitements phytosanitaires, Groupe technique sur le glossaire (dans l'attente des décisions qui seront rendues par le Comité des normes en novembre et par la CMP à sa treizième session, l'organisation d'une réunion du groupe technique sur les zones exemptes et approches systémiques pour les mouches des fruits nécessiterait des fonds extrabudgétaires)	Trois réunions physiques de groupes techniques organisées avec succès et produits de ces réunions traités et publiés comme il convient Plan de travail intersessions des groupes techniques mené à bien (y compris les réunions virtuelles)							84							53	137
Élaborer et mettre à jour du matériel pédagogique pour les Parties contractantes et les membres du Comité des normes afin qu'ils participent plus efficacement au processus d'établissement de normes; organiser les formations nécessaires	Matériel pédagogique aux fins de la participation des Parties contractantes au processus d'établissement de normes et pour les membres du Comité des normes mis à jour comme il convient Programme de mentorat pour les nouveaux membres du Comité des normes mis en œuvre							3							6	10
2.3. Consultation																
Organiser des consultations sur les projets de spécifications et les projets de normes pour recueillir tous les points de vue	Consultations en cours par l'intermédiaire du Système de mise en ligne des observations pour (en principe) un projet de spécifications et (en principe) 14 projets de NIMP (cinq en première consultation [en trois langues], trois en deuxième consultation et six en période de notification pour les protocoles de diagnostic). Examen des objections concernant les projets de normes présentés à la treizième session de la CMP (2018)	2	2	X	2	1	7	101		10						112
2.4. Adoption																
Veiller à la publication des spécifications et des normes dans les différentes langues	Publication des spécifications approuvées (en trois langues), des NIMP adoptées (en six langues) et des NIMP révisées par les groupes d'examen linguistique (en cinq langues). Gestion du processus de révocation de certaines normes. Gestion de huit accords de coédition		2	X	2	1	7	19								19
2.5. Autres																
Contribuer aux activités de gestion internes	Gestion de l'Unité chargé de l'établissement des normes; rédaction de rapports détaillés, de rapports trimestriels et de rapports annuels sur l'établissement de normes; élaboration de présentations, selon que de besoin	1	1	1	1	3	7	7							20	26
Total partiel «Établissement de normes»		7	9	1	9	7	33	904	127	36	-	-	-	-	118	1 185

Annexe 1 – Plan de travail et budget du Secrétariat de la CIPV pour 2018

Mission de la CIPV – Protéger les ressources végétales mondiales contre les organismes nuisibles	Produits (résultats attendus/jalons – brève description)	Degré de priorité selon le Cadre stratégique (1 – minimal; 2 – moyen; 3 – élevé; X – obligatoire)						Source de financement (en milliers d'USD)									
		Convention	Promouvoir les mesures de lutte contre la propagation des organismes nuisibles	Appui à l'harmonisation des mesures de lutte	Aider les Parties contractantes à remplir leurs obligations	Gouvernance efficace	Score total	Programme ordinaire de la FAO	Fonds fiduciaire multinationaux de la CIPV (122/MUL)	Projet financé par l'UE (725/EC)	Projet FAO-Chine de CSS (291/CPR)	Projet ePhyto financé par le STDF (688/STF)	Appui du Japon à ePhyto (827/JPN)	Projet IRSS financé par l'UE (877/EC)	Appui en nature	Total	
3. UNITÉ CHARGÉE DE LA FACILITATION DE LA MISE EN ŒUVRE (IFU) – PS 4 DE LA FAO																	-
DÉPENSES DE PERSONNEL								856	553	76							1 485
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (Y COMPRIS LES RESSOURCES HUMAINES HORS PERSONNEL)																	-
3.1. Renforcement des capacités		1	X	2	2	2	7										-
Produire des ressources techniques	Au moins trois ressources techniques produites. Résumé des connaissances et des pratiques optimales actuelles en vue d'améliorer l'application des normes (zones exemptes d'organismes nuisibles, NIMP 8, communication sur les risques)							50	55	50							155
Promouvoir les ressources de la CIPV	Tenue d'au moins un atelier régional/mondial. Transfert de connaissances aux Parties contractantes afin d'améliorer l'information sur les ressources techniques								85								85
Définir et élaborer des projets	Proposition de projet élaborée pour être présentée au FEM en vue de satisfaire l'obligation pour les Parties contractantes de protéger l'environnement, ainsi que le commerce et la sécurité alimentaire. Les parties à la Convention sur la diversité biologique, et plus particulièrement le Ministère de l'environnement de pays sélectionnés aux fins d'une phase pilote, seraient fortement engagés dans ce projet							40									40
Mettre en œuvre les projets de la FAO	Au moins deux projets pluriannuels de renforcement des capacités gérés en collaboration avec la FAO et d'autres partenaires. Projet STDF sur l'application de l'outil relatif à l'approche systèmes. Mise au point et application d'un outil visant à éviter les différends, susceptible d'aider les parties contractantes à négocier les mesures phytosanitaires et d'aider à déterminer les équivalences																-
Gérer les projets de la CIPV	Activités relevant du programme de coopération Sud-Sud FAO-Chine, en vue d'aider les Parties contractantes à mieux appliquer la CIPV et les normes dans les pays concernés par l'initiative «Une ceinture, une route»										350						350
	Projet pilote sur la surveillance								20								20
	Grâce à un programme japonais d'appui à la mise en œuvre d'e-Phyto, les objectifs des pays pilotes en matière de mise en œuvre sont atteints											225					225
3.2. Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre (IRSS)		2		2	2	2	8										-
Gérer le programme annuel de l'IRSS et obtenir les résultats attendus	Propositions de recommandations de la CIPV								10							55	65
	Production d'études théoriques								10							55	65
	Évaluation et commentaires sur les études théoriques et les ressources techniques								10							55	65
	Programme de suivi et d'évaluation								10							55	65
3.3. Obligations des pays en matière de communication d'informations		X			3		3										-
Gérer le programme relatif aux obligations des pays en matière de communication d'informations	Les capacités des Parties contractantes concernant les obligations des pays en matière de communication d'informations sont renforcées (au moins deux ateliers régionaux de la CIPV sur ce thème tenus en 2018); le cours de formation en ligne sur ces obligations est achevé; un appui aux fins des activités de sensibilisation (année des obligations, lettre de rappel des obligations, mises à jour sur les obligations, statistiques, analyse, assistance) est prêté aux Parties contractantes, qui peuvent ainsi améliorer l'exécution du programme relatif aux obligations; un outil de transfert de données concernant le signalement d'organismes nuisibles depuis les sites Internet des ORPV vers le PPI est en place et opérationnel; la base de données sur les points de contact officiels de la CIPV et les éditeurs du PPI est maintenue à jour								30		20						50

Annexe 1 – Plan de travail et budget du Secrétariat de la CIPV pour 2018

Mission de la CIPV – Protéger les ressources végétales mondiales contre les organismes nuisibles	Produits (résultats attendus/jalons – brève description)	Degré de priorité selon le Cadre stratégique (1 – minimal; 2 – moyen; 3 – élevé; X – obligatoire)						Source de financement (en milliers d'USD)								
		Convention	Promouvoir les mesures de lutte contre la propagation des organismes nuisibles	Appui à l'harmonisation des mesures de lutte	Aider les Parties contractantes à remplir leurs obligations	Gouvernance efficace	Score total	Programme ordinaire de la FAO	Fonds fiduciaire multinationaux de la CIPV (122/MUL)	Projet financé par l'UE (725/EC)	Projet FAO-Chine de CSS (291/CPR)	Projet ePhyto financé par le STDF (688/STF)	Appui du Japon à ePhyto (827/JPN)	Projet IRSS financé par l'UE (877/EC)	Appui en nature	Total
3.4. Prévention et règlement des différends		x														-
Renforcer les capacités des Parties contractantes de mieux comprendre et de mettre en œuvre plus efficacement les NIMP	Outil d'apprentissage électronique sur les obligations des pays en matière de communication d'informations testé sur le terrain et lancé; la plupart des Parties contractantes utilisent de nouveaux outils et ont modifié leur comportement en matière de communication d'informations; au moins un atelier régional visant à améliorer le respect des obligations et à aider les pays à mieux comprendre les NIMP et à faciliter la communication bilatérale est en cours											40				40
Faciliter le dialogue entre les Parties contractantes à propos des différends existants	Les différends portés à l'attention de la CIPV sont examinés et des mesures sont prises par les Parties contractantes; des directives sur la communication bilatérale entre les Parties contractantes sont élaborées et des directives relatives à la communication sur les risques sont achevées									30						30
3.5. Outils		1	1	3	2	1	8									-
Gérer les activités liées à l'ECP	Appui à au moins quatre activités d'application de l'ECP par an							18								18
3.6. ePhyto		3					3									-
Mettre en œuvre des projets dans le cadre d'ePhyto	Plateforme et système générique élaboré et démarrage d'activités de renforcement des capacités pour 15 pays pilotes								200		350			240	790	
3.7. Conteneurs maritimes		2					2									-
Organiser des réunions de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes en Chine	Une réunion physique de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes à Shanghai (Chine): suivi de l'adoption, par les Parties contractantes, des directives sur les conteneurs maritimes formulées par l'Organisation maritime internationale (OMI)							21	25					25	71	
3.8. Autres						2	2									-
Contribuer aux activités de gestion internes	Gestion de l'Unité chargé de la facilitation de la mise en œuvre; rédaction de rapports détaillés, de rapports trimestriels et de rapports annuels; élaboration de présentations, selon que de besoin							7								7
Total partiel «Facilitation de la mise en œuvre»		9	1	7	9	7	33	992	1 038	126	410	350	225	220	265	3 626
Total		26	14	12	28	20	100	2 945	1 553	306	500	350	225	220	565	6 663

Annexe 2 – Brève description des projets de la CIPV pour 2018

Titre du projet: Fonds d'affectation spéciale de la Convention internationale pour la protection des végétaux (Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV)	
Donateurs: Afrique du Sud, Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Fédération internationale des semences, France, Irlande, Japon, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, République de Corée, Suède, Suisse	
Code du projet: MTF/GLO/122/MUL	Budget global: 6 448 735 USD
Période d'exécution du projet: 1 ^{er} janv. 2004-31 déc. 2019	Allocation budgétaire pour 2018: 1 553 000 USD (dépend des contributions volontaires)
<p>Brève description du projet: Le projet vient à l'appui du programme de travail du Secrétariat et comprend les activités suivantes: organisation d'ateliers sur l'analyse des risques pour la santé des végétaux; rédaction de normes sur les mesures phytosanitaires liées à l'analyse des risques phytosanitaires; évaluation et gestion des risques phytosanitaires; mise en place d'une quarantaine végétale; élaboration de mesures phytosanitaires qui seront utilisées dans le commerce international; formulation de directives pour les programmes de lutte contre les organismes nuisibles; utilisation de méthodes d'élaboration de certificats phytosanitaires; utilisation de méthodes d'irradiation comme mesures phytosanitaires; élaboration de directives pour établir des systèmes de réglementation phytosanitaire des importations; participation des pays en développement membres de la Commission aux réunions de la CIPV; échange d'informations; organisation d'ateliers régionaux sur les projets de normes et sur l'élaboration et l'application d'orientations que les pays peuvent utiliser dans l'évaluation des aspects institutionnels et réglementaires des systèmes phytosanitaires nationaux; mesures incitant les membres à utiliser l'ECP et à formuler des plans phytosanitaires nationaux. Toutes les techniques mises au point sont appliquées dans les pays membres de la CIPV.</p>	

Titre du projet: Appui à la mise en œuvre de la Convention internationale pour la protection des végétaux	
Donateur: Commission européenne	
Code du projet: GCP/GLO/725/EC	Budget global: 989 011 USD
Période d'exécution du projet: 1 ^{er} janv. 2017-31 déc. 2019	Allocation budgétaire pour 2018: 306 000 USD
<p>Brève description du projet: L'objectif global du projet est de favoriser des échanges et des marchés plus inclusifs et plus efficaces en augmentant la capacité des Parties contractantes de mettre en œuvre la CIPV et ses NIMP. Dans le système commercial multilatéral, les produits échangés sont en grande partie d'origine végétale. La majorité des Parties contractantes en développement s'appuient sur le commerce de produits bruts ou en vrac pour développer leur économie. L'objectif général de la CIPV à l'horizon 2020 est de renforcer les capacités globales des Parties contractantes et de son Secrétariat de mettre en œuvre la Convention. Cet objectif sera réalisé en s'appuyant sur l'établissement de normes, la facilitation de la mise en œuvre, la communication d'informations et les partenariats, et chaque année menant jusqu'à 2020 se concentrera sur des thèmes spécifiques liés à la santé des végétaux, notamment la sécurité alimentaire, la facilitation du commerce, la protection de l'environnement, le renforcement des capacités et, point culminant, l'Année internationale de la santé des végétaux. Grâce à l'appui de la Communauté européenne en matière d'application de la Convention et des NIMP, les Parties contractantes participent à l'élaboration et la mise en œuvre des NIMP et l'objectif de la CIPV devient plus réalisable. Le projet a donc pour but d'aider les Parties contractantes en développement à améliorer leur capacité de mettre en œuvre la CIPV et les principales NIMP en vue de favoriser un commerce sans danger et d'éviter les litiges.</p>	

Titre du projet: ePhyto – Facilitation des échanges mondiaux par voie électronique: renforcer le commerce sans danger de végétaux et de produits végétaux	
Donateur: STDF	
Code du projet: MTF/GLO/688/STF	Budget global: 1 728 000 USD
Période d'exécution du projet: 15 déc. 2016-14 déc. 2019	Allocation budgétaire pour 2018: 350 000 USD
Brève description du projet: Le projet vise à donner aux pays en développement la possibilité d'utiliser un système Web générique simple ayant la capacité de produire, d'envoyer et de recevoir des certificats phytosanitaires électroniques (ePhyto). L'objectif est de créer un outil d'échange harmonisé qui devrait aider chaque pays à élaborer et à appliquer des protocoles d'échange avec ses partenaires commerciaux en éliminant les coûts et la complexité de ce processus. Les pays (en particulier ceux dont les ressources sont limitées) pourront ainsi commencer à émettre des certificats phytosanitaires électroniques pour leurs expéditions destinées à l'exportation et à recevoir des certificats pour les envois importés. Au niveau mondial, les systèmes de certification électronique peuvent également faciliter l'intégration des processus phytosanitaires dans d'autres systèmes électroniques transfrontaliers. Les systèmes de logistique commerciale seront également améliorés car les flux commerciaux deviendront plus prévisibles et plus efficaces. Les gains d'efficacité obtenus dans l'environnement commercial contribueront également aux objectifs internationaux d'amélioration de la sécurité alimentaire.	

Titre du projet: Renforcement de la capacité des Parties contractantes en développement de mettre en œuvre la Convention internationale pour la protection des végétaux	
Donateur: Chine	
Code du projet: GCP/INT/291/CPR	Budget global: 2 007 541 USD
Période d'exécution du projet: 2017-2020	Allocation budgétaire pour 2018: 500 000 USD
Brève description du projet: Le projet proposé devrait contribuer à améliorer la sécurité alimentaire et le commerce des produits agricoles dans les pays participants. Il est prévu que les interventions réalisées dans le cadre du projet renforcent la capacité des pays en développement de mettre en œuvre la CIPV et ses normes. Le projet vise à réaliser les produits suivants: Produit 1. Amélioration de la capacité de 226 représentants de plus de 100 pays en développement de comprendre la CIPV; Produit 2. Renforcement de la coopération interrégionale entre 40 pays en développement, sur la base de la stratégie chinoise «Une ceinture, une route»; Produit 3. Amélioration de l'exécution des programmes de la CIPV au moyen du partenariat technique avec l'ONPV de la Chine; Produit 4. Approfondissement de la connaissance de la CIPV aux niveaux national, régional et mondial.	

Titre du projet: Coopération au service de l'élaboration de la solution ePhyto et de la mise en œuvre de la Convention internationale pour la protection des végétaux	
Donateur: Japon	
Code du projet: GCP/GLO/827/JPN	Budget global: 675 681 USD
Période d'exécution du projet: 1 ^{er} sept. 2017-31 août 2020	Allocation budgétaire pour 2018: 225 000 USD
<p>Brève description du projet: Le projet vise à renforcer la capacité des pays d'appliquer les normes relatives à la certification des importations et des exportations (au moyen de la solution ePhyto) et à l'exclusion d'organismes nuisibles. L'objectif est de mettre en œuvre des mesures de renforcement des capacités au service d'un commerce sans danger, qui soient en accord avec les objectifs stratégiques de la FAO et les objectifs de développement durable (ODD) concernant la facilitation des échanges. Ce résultat reposera sur deux produits principaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Produit 1. Assistance technique au système ePhyto de la CIPV; - Produit 2. Appui à la mise en œuvre et au renforcement des capacités. 	

Titre du projet: Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre de la CIPV (IRSS) – troisième cycle	
Donateur: Commission européenne	
Code du projet: GCP/GLO/877/EC	Budget global: 922 758 USD
Période d'exécution du projet: 1 ^{er} fév. 2018-31 janv. 2021	Allocation budgétaire pour 2018: 220 000 USD
<p>Brève description du projet: Le projet comprend des activités qui permettent d'évaluer et de repérer les problèmes et les pratiques optimales des Parties contractantes dans le domaine de la protection des végétaux. Ces activités produisent des informations, aux niveaux national, régional et mondial, sur la mise en œuvre de la CIPV, les NIMP et les nouveaux enjeux phytosanitaires. Toutes les informations sur les rapports, études, enquêtes, ateliers et colloques relatifs à l'IRSS sont disponibles, en libre accès, sur la page ippc.int qui y est consacrée. Les activités alimentent le rapport sur l'examen triennal de la mise en œuvre, qui résume l'état d'avancement de l'application de la CIPV et de ses normes par les Parties contractantes.</p>	